



DECLARATION LIMINAIRE CSA

DU 26/07/2023

« Le bien-être et les conditions de travail du personnel sont une priorité pour nous »

Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les membres du Comité Social d'Administration,
Aujourd'hui, cette instance aurait dû aborder le sujet de l'utilisation des crédits concernant l'**Amélioration des Conditions de Travail (ACT)**.

L'**Amélioration de Conditions de Travail** n'est pas juste une écriture pour **Force Ouvrière Justice**.

Nous ne pouvons que déplorer la non-convocation du service DIOS pour cette instance. Cela aurait permis d'avoir des explications sur le fonctionnement de la mise en place du planning, l'effectif, les rappels qui ont un impact direct sur les Conditions de Travail.

Comme nous l'avons déjà signalé dans un communiqué en date du 29 juin 2023, la Qualité de Vie au Travail au sein de l'établissement ne cesse de se dégrader. La santé physique et mentale du personnel est plus que menacée.

Actuellement, nous avons un taux de couverture de 84% et un manque de 41 agents ce qui est plus qu'alarmant et inconcevable pour **Force Ouvrière Justice**.

Un an plus tôt, le taux de couverture était de 96%.

Pour rappel, il y a eu zéro place lors de la sortie de la promotion 214 de surveillant et pour la campagne de mobilité 1^{er} semestre deux postes ouverts pour l'établissement.

Force Ouvrière Justice constate que les agents de l'établissement affectés ELSP et UHSA doivent être corvéables à la DISP Dijon via le Directeur ESP. En effet, ces agents sont systématiquement réquisitionnés pour faire des EXTRACTIONS JUDICIAIRES à la place du PREJ 45.

Ces réquisitions entraînent l'annulation de missions, pas de sécurisation périmétrique ou même à l'intérieur, et cela va même jusqu'à la non-couverture de certains postes au sein de l'établissement.

Monsieur le Président, **Force Ouvrière Justice** vous rappelle que le personnel de l'UHSA, ELSP et PREJ ont suivis la même formation et de ce fait le devoir d'entraide entre service à toute sa place et est légitime.

Par contre, cette entraide ne doit en aucun cas se faire dans un seul sens et surtout pas pour permettre à un nombre plus qu'exponentiel d'agents d'aller se dorer la pilule au soleil.

Force Ouvrière Justice invite le Directeur ESP à revoir sa copie ou à laisser sa place, s'il ne sait pas faire en sorte qu'il y ai une meilleure gestion de son effectif PREJ 45 durant la période estivale.

A croire que cette situation que nous qualifions de « **CRISE** » est prise à la légère par nos dirigeants et cela à toutes les strates.

Force Ouvrière Justice condamne ce mépris envoyé aux personnels de l'établissement.

Force Ouvrière Justice exige un apport conséquent d'agents issus de la prochaine sortie de promotion de surveillant du mois d'Août.

Force Ouvrière Justice constate que des décisions prises en instance ne sont pas mises volontairement en application au sein de l'établissement.

Force Ouvrière Justice se demande si l'expérimentation prévue pour l'été de tee-shirts pour le personnel de surveillance se fera durant l'hiver ce qui n'a aucune utilité.

Force est de constater, que ce seront toujours les mêmes qui seront épuisés physiquement et mentalement. Et au regard de la politique actuelle, l'établissement fonctionnera bientôt de 08h30 à 17h10.

Ainsi, **Force Ouvrière Justice** ne siègera pas à cette instance et exige du respect pour le si peu de personnel présent et qui travaille afin d'assurer la continuité de service.

Les membres FO Justice du CSA :

PETIT Michaël
WAGNER-CUPERLIER Maude
FIGUEROLA Julien
LEROND Johan
FLORENT Laurianne
JUMEAU Julien